



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPCC SALINE
ROYALE D'ARC-ET-SENANS
SEANCE DU 27 OCTOBRE 2020**

DEL03OCT2020

OBJET : Demandes de subventions 2020

Présents :

Département du Doubs

Mme Christine BOUQUIN, Présidente

M. Thierry MAIRE DU POSET, Vice-Président

M. Raphaël KRUCIEN, Conseiller départemental

Etat

M. Pierre-Olivier ROUSSET, Directeur Régional Adjoint Délégué des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté

Ville de Besançon

Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe à la Maire

Région Bourgogne Franche-Comté

Mme Laurence FLUTTAZ, Vice-Présidente

Ville de Salins-les-Bains

M. Michel CETRE, Maire

Ville d'Arc-et-Senans

M. Jacques MAURICE, Maire

Personnalités qualifiées

M. Daniel BOUCON

M. François FAVORY

M. Jean-François GIRARD

M. Denis GRANDJEAN

Représentants du personnel

Mme Delphine FAIVRE

Pouvoirs :

Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente du Conseil départemental du Doubs, a donné pouvoir à M. Thierry MAIRE DU POSET

M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs, a donné pouvoir à M. Pierre-Olivier ROUSSET

M. Loïc NIEPCERON, Vice-Président de l'EPCC Saline royale, a donné pouvoir à Mme Laurence FLUTTAZ

M. Jean-Philippe SARRETTE, Directeur régional Caisse des Dépôts, a donné un pouvoir non nominatif attribué en séance à Mme Christine BOUQUIN

M. Bastien TOULEMONDE, Directeur régional Alsace et Franche-Comté, ENEDIS, a donné un pouvoir non nominatif attribué en séance à M. Denis GRANDJEAN

M. Pascal CHOPPIN, représentant du personnel, a donné pouvoir à Mme Delphine FAIVRE

Absents excusés :

M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président du Département du Doubs

Mme Géraldine LEROY, Conseillère départementale

M. Patrice NEUENSCHWANDER, personnalité qualifiée

M. Michel PETITCOLAS, Comptable de l'EPCC

M. Fabien SUDRY, Préfet de Région

Rapporteur : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

EXPOSE

1 – Demandes de subvention 2020.

Dans le but de mettre en œuvre son projet culturel, l'EPCC envisage de solliciter les subventions rassemblées dans le tableau suivant :

N°	Projets	Budget du projet	Financeurs sollicités	Subvention demandée	% de la subvention / budget du projet
1	Contribution complémentaire au fonctionnement et au projet culturel de l'EPCC	5,5M€	DRAC	26 197 €	/
2	Résidence territoriale	7 000 €	DRAC	5 000 €	71%
3	Un cercle immense	3 016 340 €	Etat	1 000 000 €	33%
			LEADER	750 000 €	25%
			Région BFC	500 000 €	17%
			CD25	62 040 €	2%

Contribution complémentaire de la DRAC :

Dans le but de renforcer l'impact de son action sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté, la Direction générale a souhaité solliciter une augmentation de la contribution financière de la DRAC, en tant que membre fondateur de l'EPCC, à hauteur de 26.197€ pour atteindre le montant de 250.000 €.

Résidence territoriale :

Dans le cadre de sa saison 2020-2021 consacrée aux arts et au monde du cirque, la Saline royale souhaite mener une nouvelle résidence territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle sur l'académie de Besançon. Cette nouvelle résidence sera construite avec notre partenaire, le Centre des Arts du Cirque de Besançon « Passe-Muraille » et avec l'école d'Emagny, de la circonscription de Besançon 4 située dans le département du Doubs.

Suite à la commission du 2 octobre 2020, nous avons été informés que notre projet avait été retenu pour l'année scolaire 2020-2021, pour une résidence de format 60 heures, pour un montant de 5 000 €, pour 3 à 4 classes.

Un cercle immense :

Installée entre deux zones Natura 2000, la Saline royale d'Arc-et-Senans, ancienne manufacture de sel inscrite sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1982, développe un projet d'aménagement paysager, intitulé « Un cercle immense », en s'inspirant de l'héritage de l'architecte LEDOUX, lui qui a rêvé au 18e siècle d'une ville idéale en forme de cercle autour de sa manufacture. Tout en renforçant l'attractivité touristique du site et les retombées économiques locales, ce projet vise à créer une plateforme incontournable au niveau national pour la transmission du patrimoine culturel et naturel auprès des générations futures.

L'équipe de maîtrise d'œuvre, qui a remporté le concours lancé en 2019, a réalisé les études préalables. Elle se compose des paysagistes-concepteurs Gilles CLÉMENT, Vincent MAYOT et Leïla TOUSSAINT, de l'architecte du patrimoine Philippe ALLART, du philosophe Sébastien APPERT et des écologues de SOBERCO ENVIRONNEMENT.

Nous poursuivons 4 objectifs :

- Enrichir le parcours de visite au quotidien en aménageant 10 jardins permanents à l'intérieur du monument, qui seront dorénavant ouverts au public toute l'année.
- Faire de la Saline royale un lieu de référence international pour la création de jardins au XXIe siècle.

- Créer un îlot de biodiversité unique dans l'Est de la France, en positionnant la Saline royale comme un laboratoire des métiers du paysage alliant expérimentation, économie circulaire, pédagogie et haute qualité environnementale.
- Rendre enfin visible le rêve d'une ville idéale en forme de cercle, imaginée au 18e siècle par Ledoux, l'architecte de la Saline royale.

Nature de l'opération :

- Aménagement paysager à l'intérieur de la Saline royale et sur une surface de 5 hectares à l'extérieur du monument sur un terrain adjacent dont nous avons la maîtrise foncière.
- Création de jardins, de cheminements, de mares écologiques.
- Plantations d'arbres et de haies.
- Installation d'escaliers-passerelles enjambant le mur d'enceinte du monument pour faciliter le passage entre les deux demi-cercles tout en offrant un point de vue en hauteur (4m) sur l'ensemble du « Cercle immense ».

De son côté, le Département du Doubs travaille avec l'EPCC et la LPO pour densifier le réseau de mares et d'habitats terrestres et garantir les corridors nécessaires afin de permettre les échanges indispensables pour la conservation du crapaud calamite, espèce prioritaire en Franche-Comté (en danger en liste rouge) et faisant l'objet d'un Programme de conservation porté par la LPO Franche-Comté. Arc-et-Senans représente sa seule localité de présence en vallée de la Loue. La rainette verte a disparu d'Arc-et-Senans depuis plusieurs années. Les aménagements proposés sont toutefois potentiellement favorables aux deux espèces.

Au regard des habitats aquatiques utilisés par le Crapaud calamite en vallée de Loue et plus généralement sur ses différentes stations en Franche-Comté, ainsi que du retour d'expérience sur la durée de la tenue en eau d'une mare existante au sein de la prairie de la Saline (période 2013-2017), il est proposé, selon les préconisations de la LPO, la réalisation de 2 mares spécifiques : 1 mare de 200 m² et 80 cm de profondeur maximale, à l'emplacement de la mare existante, et 1 mare de 300m² et 40 cm de profondeur maximale.

En complément, il est proposé d'aménager des habitats terrestres, à savoir des zones de sols meubles à proximité des mares pour l'enfouissement des amphibiens, des hibernaculum (refuges pour l'hibernation des amphibiens mais aussi abris pour les reptiles), ainsi que des tas de grosses pierres et branches autour des mares, pour en augmenter l'attractivité.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline royale d'Arc et Senans d'approuver les demandes de subventions telles que présentées ci-dessus et d'autoriser le Directeur général à les signer.

Vote à main levée

Membres : 19

Pour : 19

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

APPROUVE à l'unanimité les demandes de subventions telles que présentées ci-dessus.

AUTORISE à l'unanimité le Directeur général à les signer.

La Présidente
Christine BOUQUIN